



# OBSERVATOIRE 2021

# HABITAT JEUNES BRETAGNE





# SOMMAIRE



|   |    |
|---|----|
|  INTRODUCTION                    | 5  |
|  CONTEXTE                        | 6  |
|  PANORAMA DES RÉSIDENCES ET SHAJ | 7  |
|  PANORAMA DES LOGEMENTS          | 8  |
|  PANORAMA DES PUBLICS ACCUEILLIS | 9  |
| UNE MIXITÉ EN ACCORD AVEC LE PROJET HABITAT JEUNES  |    |
| DES PUBLICS MAJORITAIREMENT EN ACTIVITÉ MAIS PRÉCAIRES  |    |
| LES MOTIFS D'ENTRÉE ET DE CHOIX DU LOGEMENT HABITAT JEUNES  |    |
| LE RÉSEAU HABITAT JEUNES ACCOMPAGNE VERS L'AUTONOMIE  |    |
|  PANORAMAS DÉPARTEMENTAUX      | 15 |
| CÔTES D'ARMOR   |    |
| FINISTÈRE   |    |
| ILLE-ET-VILAINE   |    |
| MORBIHAN  |    |
|  REGARD SUR 2022               | 23 |
|  LES ADHÉRENTS ACTUELS         | 24 |
|  LES SERVICES HABITAT JEUNES   | 26 |
|  L'URHAJ BRETAGNE              | 26 |
|  NOTES                         | 27 |

Vous retrouverez dans cet observatoire breton du réseau Habitat Jeunes 2021 les derniers chiffres du réseau URHAJ. Cet observatoire se veut un outil global d'analyse du réseau, du public accueilli et du parc géré par les adhérents.

Vous pourrez y trouver des données à l'échelle régionale ainsi qu'à l'échelle départementale, à la fois sur les résidences Habitat Jeunes mais aussi sur les Services Habitat Jeunes ou CLLAJ.

Les données locales sont disponibles en fonction des besoins. L'URHAJ peut travailler sur des extractions spécifiques à la demande.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'ÉQUIPE URHAJ BRETAGNE

# INTRODUCTION



## LA MÉTHODE STATISTIQUE DU RÉSEAU HABITAT JEUNES

- L'Observatoire Permanent de l'Habitat Jeunes (OPHAJ) : les gestionnaires de FJT doivent communiquer chaque année à leurs partenaires (État, CAF, départements) leur bilan rendant compte de leurs activités et comportant un bilan d'occupation, d'actions sociales, un bilan financier et le tableau des redevances pratiquées. Ce bilan était appelé «Dossier vert». Dans les années 90, et afin d'uniformiser les données à collecter, l'UNHAJ a créé un outil de reporting commun pour tous les adhérents afin de rendre compte plus facilement de leur activité auprès des partenaires.

Au fil des années, les demandes concernant ce dossier ont pu évoluer selon les régions et l'outil est petit à petit devenu obsolète. Afin de répondre au mieux aux nouvelles demandes des partenaires mais aussi afin d'améliorer la connaissance de son réseau, l'UNHAJ a mis à jour cet outil en créant l'OPHAJ. Ce dernier reprend le principe de reporting mais avec les outils actualisés. Il est par exemple possible pour les adhérents utilisant SIHAJ d'extraire directement leurs données au sein de l'OPHAJ.

- Système d'Information Habitat Jeunes (SIHAJ) : l'UNHAJ propose de manière facultative un système d'information aux membres du réseau. Il permet de gérer l'attribution des logements, la gestion locative, la comptabilité, le suivi socio-éducatif des résidents ou encore la demande dématérialisée des APL des jeunes.

Ce système d'information permet donc des analyses fines et dynamiques sur le public logé, les jeunes accompagnés ou les demandes de logements. En Bretagne, 10 de nos 20 adhérents utilisent ce système d'information et deux sont en réflexion ou en cours de migration.

## MISE EN OEUVRE RÉGIONALE

Avec ces deux outils, en plus d'un suivi des implantations du réseau, l'UNHAJ arrive à retransmettre relativement fidèlement la réalité de terrain via les observatoires régionaux et nationaux. Malgré tout, la fiabilité des données récupérées repose sur le travail du reporting des adhérents qui peut parfois être disparate en raison de modalités de collecte différentes.

Pour cet observatoire sur les données 2020, l'exemple de notre nouvel adhérent, les Compagnons du Devoir et du Tour de France, est représentatif. N'étant pas membre d'un réseau par le passé, cet adhérent utilise des logiciels de gestion internes aux Compagnons du Devoir au niveau national qui ne permettent pas forcément de connaître et extraire les données qui nous intéressent. Ainsi, pour cet observatoire, un questionnaire simplifié leur a été adressé et un accompagnement sera mis en place afin de préparer la récupération de données pour l'exercice suivant.

# CONTEXTE



## 2021 : UNE ANNÉE DE SORTIE DE CRISE SANITAIRE ?

Après une année 2020 au cours de laquelle le réseau Habitat Jeunes a dû s'adapter et se réinventer afin de continuer de proposer un logement et un accompagnement aux jeunes qui le nécessitaient, l'année 2021 a été celle du rebond, à la fois pour les jeunes résidents et les associations adhérentes.

Suite au partage de l'évolution de la situation des jeunes accueillis par les adhérents du réseau pendant la crise sanitaire, le Conseil régional a sollicité l'URHAJ pour co-construire une modalité de soutien des jeunes dans le cadre d'un plan d'urgence pour les jeunes bretonnes. Le travail partenarial a permis de définir deux modalités de soutien financier cadrées dans une convention spécifique pour une enveloppe de 200 000 €.

Cette enveloppe a permis de soutenir directement 136 jeunes résidents sur des thématiques telles que le logement, la mobilité, l'alimentation/l'hygiène ou encore le soutien psychologique. L'autre pan de cette aide a permis de financer 54 projets collectifs portés par les associations du réseaux afin de réenclencher les dynamiques liées au collectif, mis à mal en 2020. Ces projets collectifs ont bénéficié à plus de 2300 jeunes au total.

Côté développement de l'offre, le réseau a pu voir l'inauguration de nouvelles résidences : à Quiberon avec notamment une volonté de pouvoir offrir aux jeunes saisonniers de meilleures conditions de logement, à Grand-Champ dans le cadre d'un village intergénérationnel ainsi qu'à Pontivy sur un modèle de résidence intergénérationnelle.

L'année 2021 a également signé la fin de la gestion temporaire de la résidence de Lannion par l'URHAJ Bretagne au profit de l'association Habitat Jeunes en Trégor Argoat (HJTA) qui gère donc maintenant les résidences de Guingamp et Lannion. L'association a d'ailleurs été lauréate de l'appel à projet « France Relance : Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » sur la thématique de « l'accès aux droits » en proposant la création d'un Service Habitat Jeunes (SHAJ) afin d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes en recherche de logement sur les territoires de Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération.

Au niveau national, le congrès national Habitat Jeunes a eu lieu à Rouen afin de réfléchir et acter la motion d'orientation du réseau jusqu'en 2025. Ce week-end de réflexion a permis d'identifier trois axes de travail principaux :

- Habitons nos territoires autrement !
- Agissons sur les conditions faites aux jeunes !
- Renforçons nos dynamiques collectives !

2021 restera donc une année particulière, de sortie de crise, où les jeunes ont eu besoin de soutien, tant financier que psychologique, au cours de laquelle le réseau Habitat Jeunes a su continuer à assurer ses missions d'accueil et d'accompagnement des jeunes en s'adaptant au contexte difficile et en répondant, au quotidien, aux besoins des résidents et des équipes.

# PANORAMA DES RÉSIDENCES ET SHAJ

## CHIFFRES CLÉS

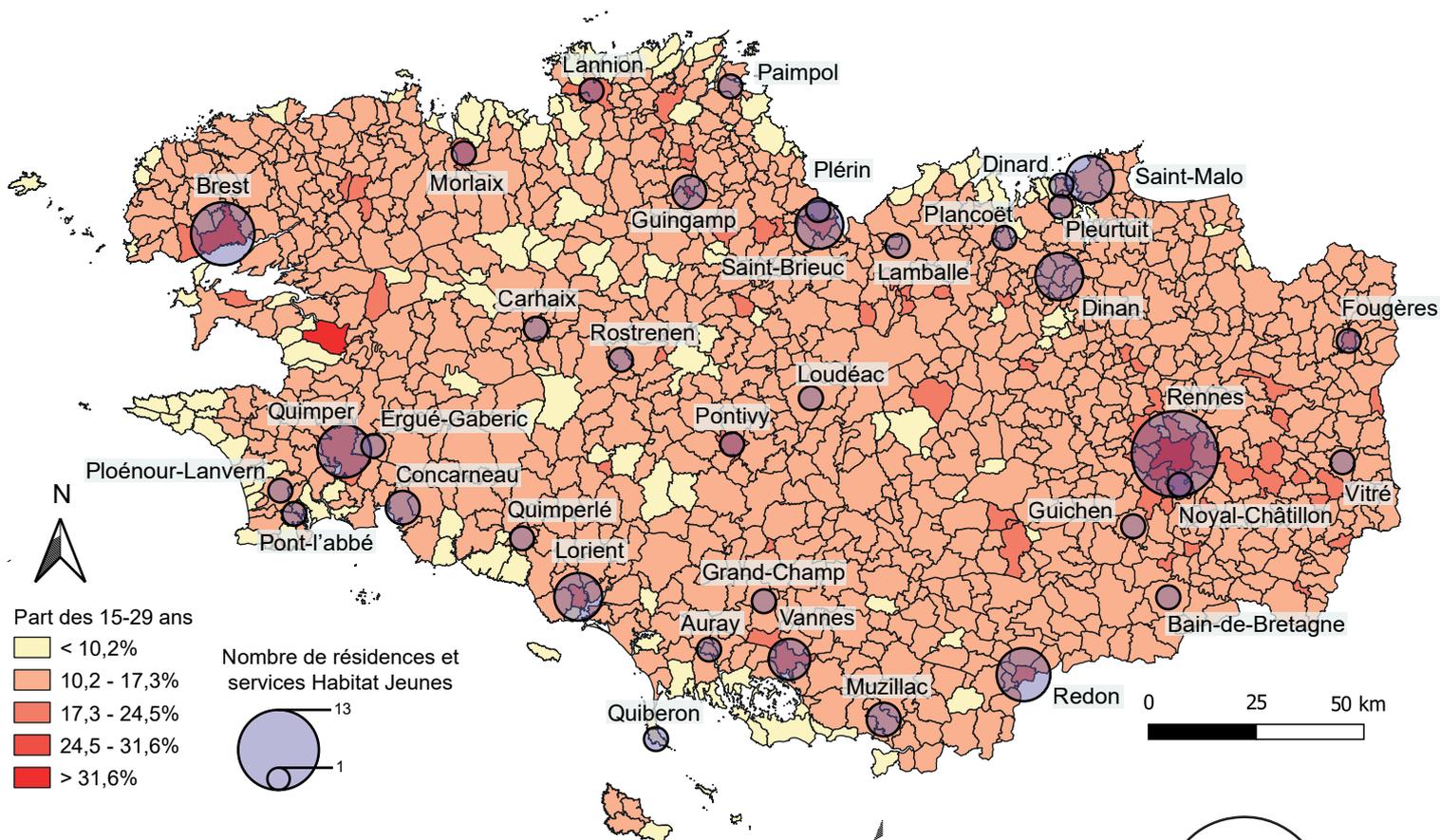
- 73 résidences principales et rattachées (+ 3)
  - 23 implantations en diffus
  - 5 services Habitat Jeunes et CLLAJ (+1)
- 3478 logements (+ 264)



En Bretagne, le réseau Habitat Jeunes, regroupant 20 adhérents, se compose de différents types de bâti :

- Des résidences aux capacités variables allant d'une dizaine de logements à plus de 130 logements.
- Des petits collectifs d'une dizaine de logements souvent dans des zones moins denses.
- Du logement diffus, dans des secteurs ruraux comme urbains.

## Part des 15-29 ans par commune et nombre de résidences et services Habitat Jeunes



## À NOTER

L'UNHAJ catégorise le diffus de la façon suivante : 1 à 10 logement côte à côte et pas d'espace de vie collective. Ainsi 12 logements sans espace de vie collective tout comme 8 logements avec espace de vie collective seront considérés comme une résidence rattachée/secondaire. Au contraire 8 logements regroupés dans le même bâti, sans espace de vie collective sont bien catégorisés en diffus.

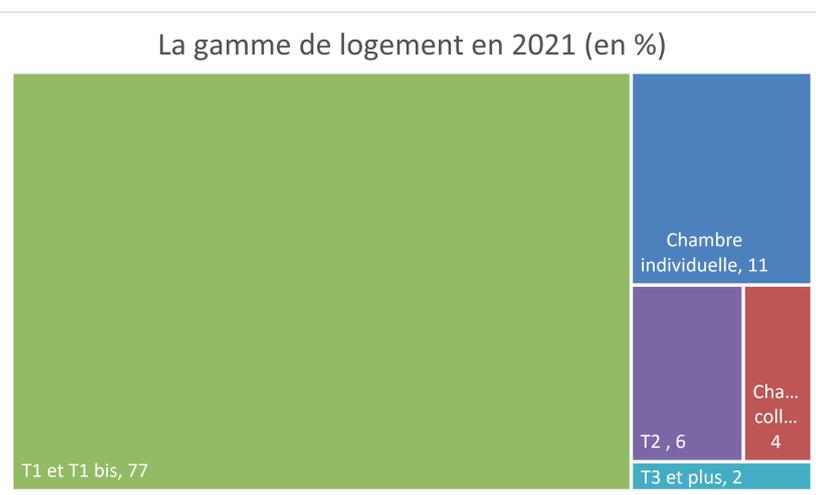


En plus de proposer des logements, certaines associations gèrent des Services Habitat Jeunes (SHAJ) ayant pour vocation d'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans la recherche de logements (dit services AIO-A). Ces services conseillent les demandeurs et mobilisent les acteurs locaux (publics comme privés) pour offrir et sécuriser différentes réponses de logements adaptées aux jeunes, qu'ils soient résidents ou non.

Des professionnels accueillent, informent de façon collective ou individuelle et accompagnent les jeunes dans leur recherche et leur accès au logement : démarches administratives liées aux dispositifs d'entrée et de maintien dans le logement (tant au niveau des états des lieux, que des demandes d'APL, ou encore de mobilisation des dispositifs d'Action Logement...), droits et devoirs liés au logement, gestion du budget, dispositifs d'aide constituent autant d'informations et de conseils contribuant à la responsabilisation des jeunes et à leur autonomie.

Au total en 2021, ce sont 1243 jeunes qui ont pu être informés sur leurs droits, orientés vers les bons interlocuteurs ou accompagnés dans leur recherche de logement via les SHAJ portés par les adhérents.

# PANORAMA DES LOGEMENTS



N.B : Les chiffres portent sur 97% des logements du réseau.  
N.B : Le bloc turquoise représente les T3 et plus : 2%

À l'apparition des FJT, dans les années 50, la norme était de proposer des cuisines et sanitaires collectifs ainsi que des dortoirs pour logements. Depuis, les adhérents, accompagnés des bailleurs sociaux, ont adapté le bâti et l'on retrouve maintenant dans une très grande majorité des T1 et T1 bis dans le parc FJT breton. Il est important de noter que ce fait n'est pas une réalité dans toutes les régions françaises : on retrouve par exemple encore 48% de chambres individuelles ou collectives dans le parc des adhérents occitans.

Malgré qu'elles ne correspondent plus au besoin majoritaire, les chambres individuelles (9m<sup>2</sup>) existent toujours, principalement dans les établissements les plus anciens. Elles ont tendance à disparaître dans les opérations neuves ou de réhabilitation mais disposent tout de même d'un bénéfice considérable : offrir les redevances les plus basses pour les publics les plus précaires.

La diversification de l'offre de logement, sujet majeur au sein du réseau Habitat Jeunes national, se poursuit donc en Bretagne. L'augmentation du nombre de T2 (familles monoparentales, couples) ainsi que de T3 (colocations) montre l'adaptation du réseau aux besoins émergents sur leurs territoires (logement temporaire, solution de logement réactive...). Au niveau national et régional, de nombreuses expérimentations fleurissent afin de répondre au mieux à la demande : tiny-houses, logement chez l'habitant, résidences intergénérationnelles, séjours fractionnés...

## À NOTER

La norme concernant la surface minimale des chambres est passée à 12 m<sup>2</sup> habitables pour un logement récent (construit après un décret de 2002).



Exemple d'un logement dans la résidence de Pontivy (56) - Lorsque la taille des logements le permet, les gestionnaires proposent de plus en plus souvent des lits deux places afin de mieux répondre aux besoins des résidents.

# PANORAMA DES PUBLICS ACCUEILLIS

## CHIFFRES CLÉS



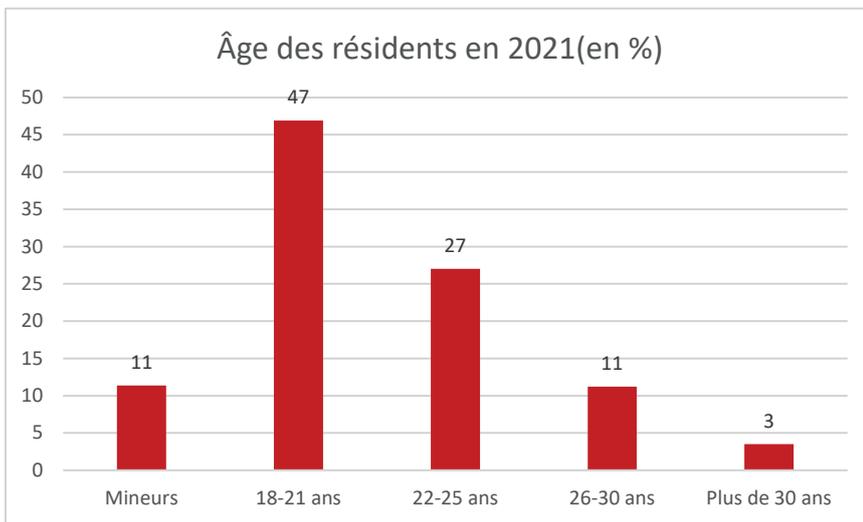
- 7655 résidents dans l'année (+1100)
- 55% des jeunes ayant moins de 837€ de revenus mensuels (-3 pts)
- 34% de femmes (-1 pt) - 66% d'hommes
- 8759 jeunes accueillis en résidences ou service logement (-16)
- 85% de moins de 26 ans (-2 pts)

## UNE MIXITÉ EN ACCORD LE PROJET HABITAT JEUNES

L'UNHAJ définit au sein de sa charte le projet Habitat Jeunes, et notamment le principe de mixité : «[...] en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics. ».

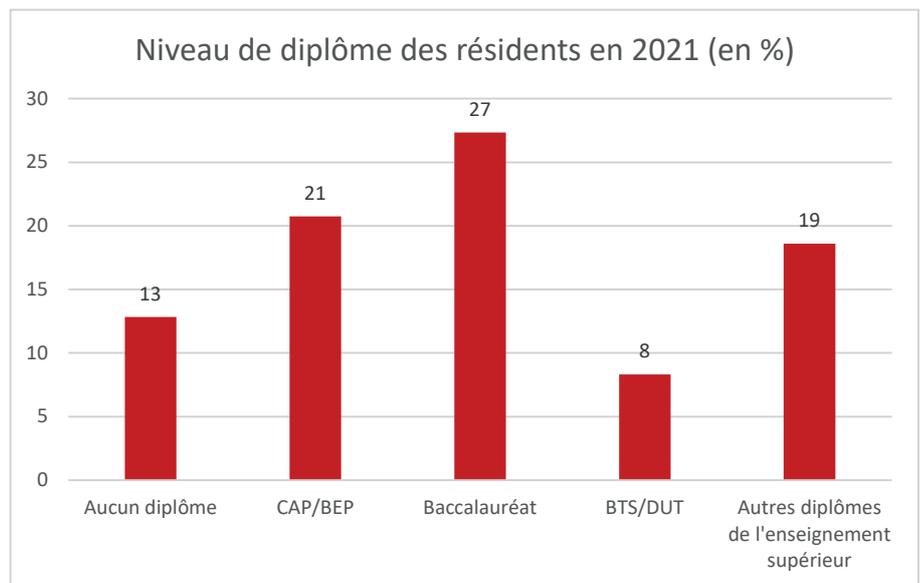
En parallèle du projet porté par le réseau, les adhérents doivent répondre aux attendus des institutions publiques comme la CNAF. Celle-ci définit d'ailleurs le public cible devant être accueilli en FJT dans sa dernière circulaire concernant la Prestation de Service Socioéducative (PSE) datant d'octobre 2020 :

- Un public socle de jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation d'insertion sociale et professionnelle (minimum 65%)
- Les autres publics : les jeunes âgés de 26 à 30 ans, les jeunes étudiants non-salariés ou les jeunes scolarisés (notamment les lycéens) et les apprentis de moins de 16 ans (maximum 35%)
- Les publics accueillis dans le cadre d'un conventionnement avec un tiers (ASE, PJJ...) (maximum 15%)



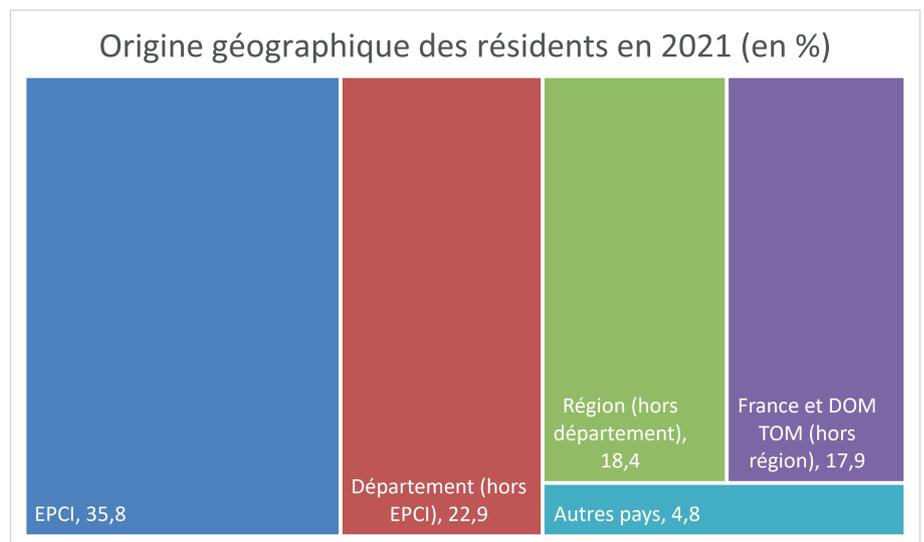
Dans les faits, cette mixité prônée dans le projet Habitat Jeunes doit donc se confronter avec les attentes des institutions publiques. On constate une prédominance des moins de 26 ans (85%) comme le demande la CNAF. La part des mineurs est majoritairement due aux apprentis accueillis dans les résidences, ce qui impacte également le niveau de diplôme à l'entrée en résidence (notamment la catégorie « sans diplôme »).

À l'inverse donc de l'âge du public accueilli, on constate un relatif équilibre dans la répartition du niveau de diplôme des résidents à l'entrée. Cela illustre parfaitement la diversité des profils pouvant se croiser et se rencontrer au sein des résidences.



N.B : 12% de «Non Renseigné»

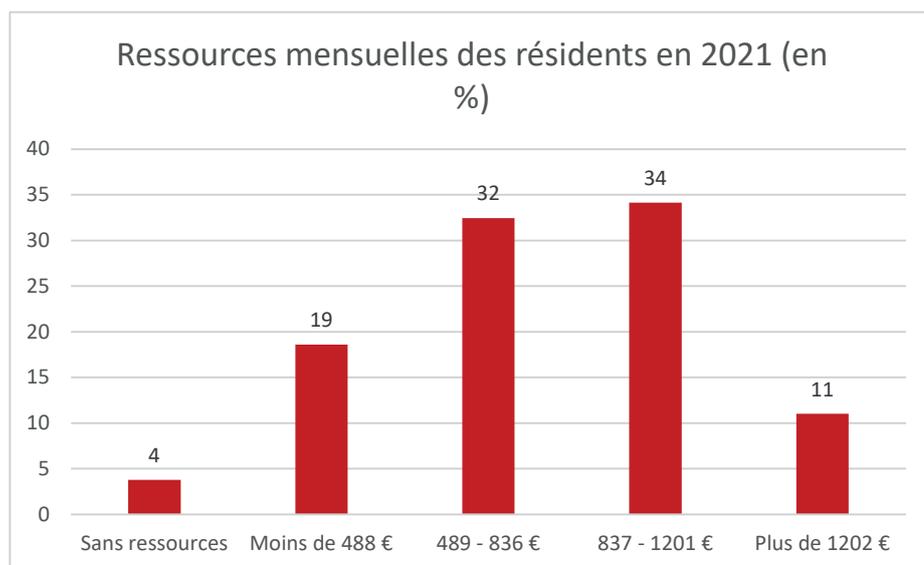
Cette diversité se retrouve également dans l'origine géographique des résidents. Même si environ 59% d'entre eux viennent du département où se trouve le FJT, ce qui montre un ancrage local important, près d'un quart viennent d'une autre région, voir d'un autre pays.



N.B : 0,2% N/R

En tant qu'acteur du logement social, le réseau Habitat Jeunes se doit de permettre aux jeunes susceptibles de rencontrer le plus de difficultés pour trouver un emploi ou une formation, par leur genre, leur âge ou leur niveau de diplôme, de disposer d'une solution logement accessible et adaptée. L'accompagnement socio-éducatif proposé participe de cette dynamique globale d'insertion sociale.

## DES PUBLICS MAJORITAIREMENT EN ACTIVITÉ MAIS PRÉCAIRES

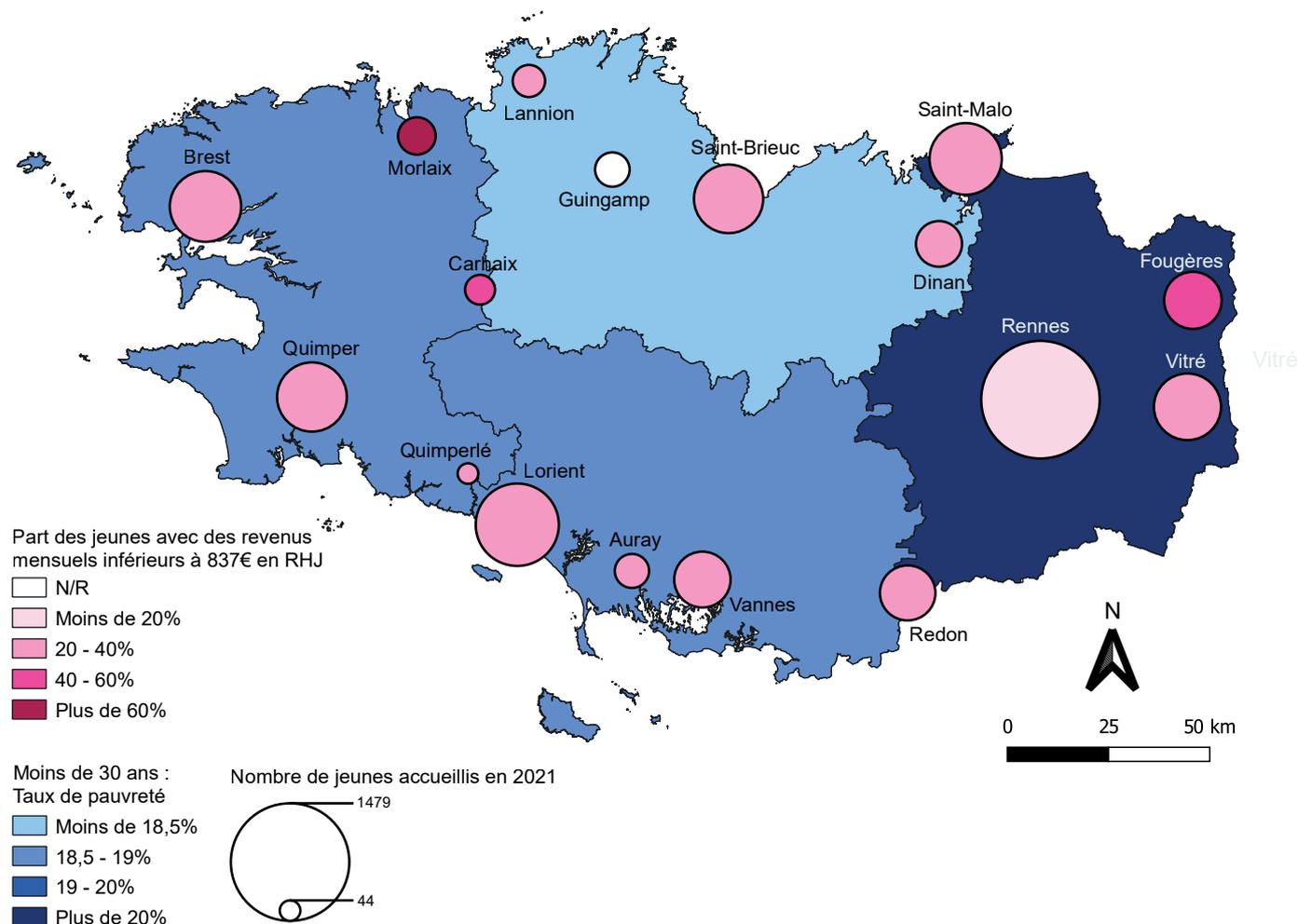


Alors que 55% des résidents sont en activité (CDI/CDD, apprentis et contrats précaires), les ressources de 55% des résidents ne dépassent pas 837 euros par mois. Ce phénomène peut s'expliquer par la part importante du public apprenti (27%), dont les revenus moyens sont inférieurs à 837 euros par mois.

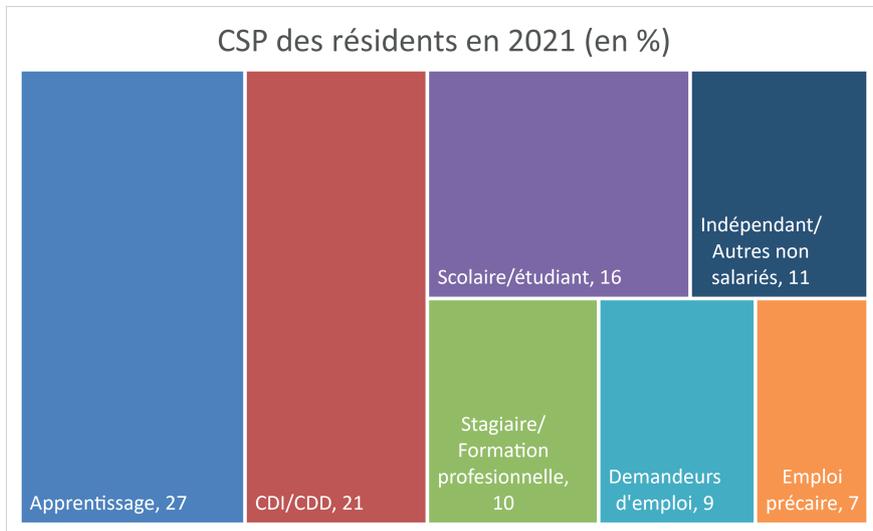
Dans le même temps, les jeunes en CDI et contrats précaires (CDD, CDD saisonniers...) représentent 28% des

résidents. L'activité salariée ne permet donc pas forcément de s'assurer un revenu décent. En outre, si l'on met également ces chiffres en lien avec le niveau de diplôme des résidents vu précédemment, on peut constater qu'être jeune diplômé aujourd'hui n'empêche pas la précarité.

### Part des moins de 30 ans sous le seuil de pauvreté par département et part des résidents ayant des revenus inférieurs à 837€ mensuels par commune



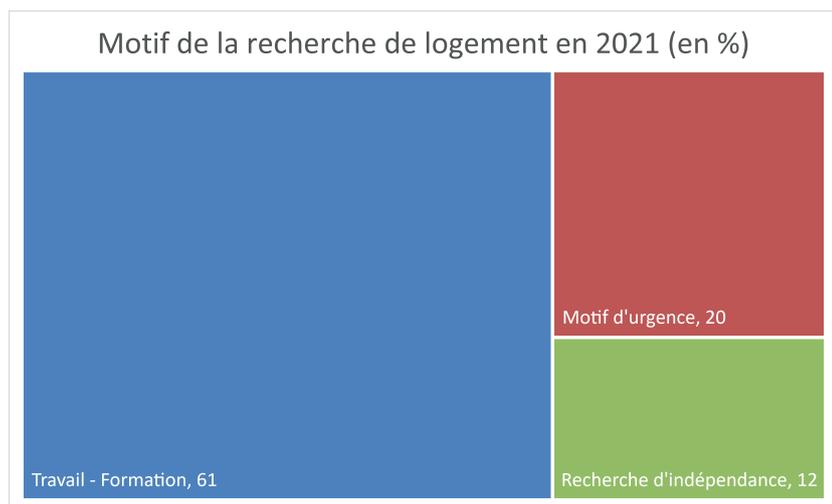
Lecture : A Brest, entre 20 et 40% des jeunes ont un revenu mensuel inférieur à 837€ alors que le taux de pauvreté des moins de 30 ans dans le département est entre 18,5 et 19%.



N.B : Emplois précaires : saisonniers, contrats aidés, intérim.

Le réseau Habitat Jeunes est pour les jeunes, compte tenu de la faiblesse de leurs moyens financiers, l'une des seules solutions logement accessibles. Le niveau des APL, l'absence de garant, l'ensemble des charges comprises dans le loyer (redevance) est en adéquation avec leur situation. Les jeunes ont ainsi des chances augmentées de se former, d'accéder à un emploi, un stage afin de réussir leur projet professionnel et leur insertion dans la société et le monde du travail.

## LES MOTIFS D'ENTRÉE ET DE CHOIX DU LOGEMENT HABITAT JEUNES

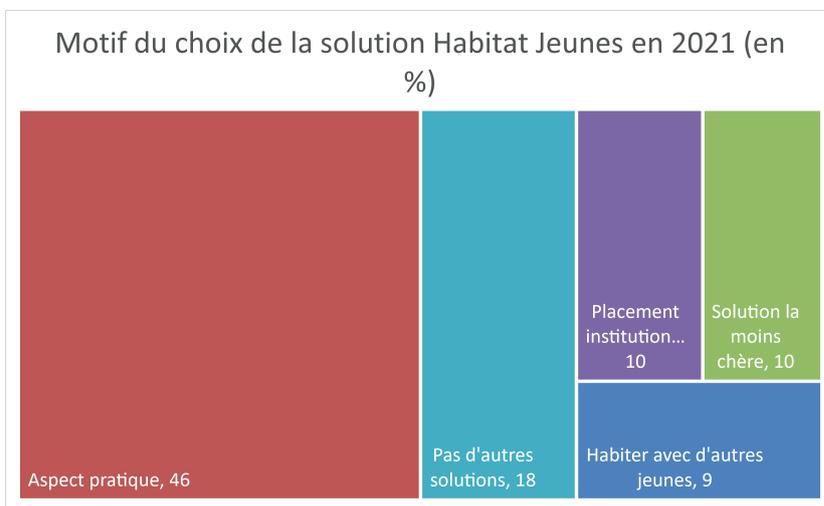


Le principal motif d'entrée en résidence Habitat Jeunes, à savoir l'activité professionnelle et formative (pour 61% des jeunes), montre bien la réponse apportée par les résidences aux besoins de mobilité des jeunes qui peuvent être, dans ce cadre, non originaires du territoire de la résidence et doivent souvent trouver rapidement un logement tout en ayant des contraintes sociales et économiques fortes.

N.B : Motif d'urgence : Rupture et conflit familial, évolution familiale (couple, naissance prévue...), logement inadapté, sortie prévue du logement, sans logement.

N.B : 8% N/R

Le choix du séjour, avec 46% des résidents soulignant l'aspect pratique et économique des résidences, montre bien l'adaptabilité de la solution HAJ aux contraintes des jeunes grâce à la souplesse des durées de séjour, la simplification des démarches d'accès au logement et le niveau d'APL majoré. Pour les plus précaires socialement, la solution HAJ apporte un accompagnement qui les amène progressivement vers une plus grande autonomie sociale et économique



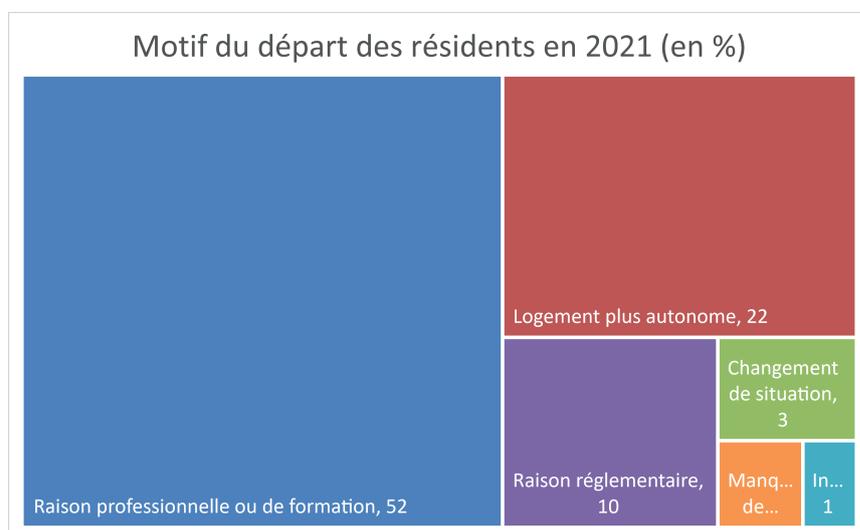
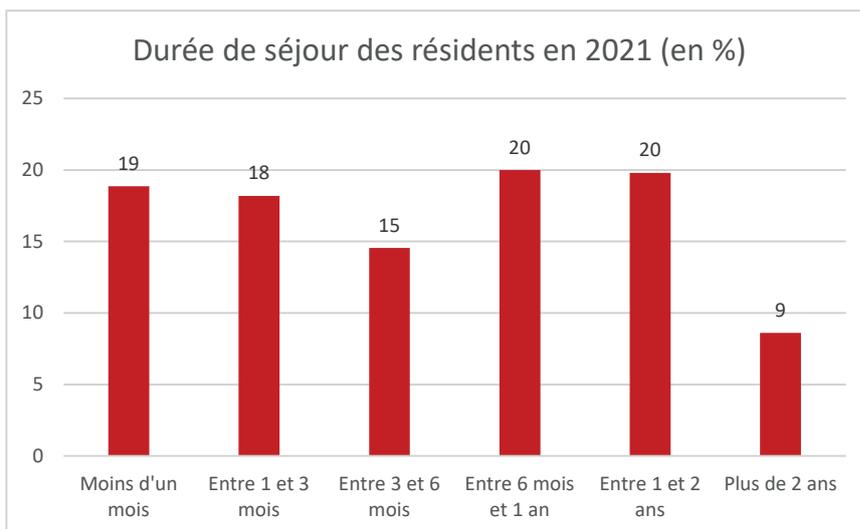
N.B : 7% N/R

## LE RÉSEAU HABITAT JEUNES ACCOMPAGNE VERS L'AUTONOMIE

Les jeunes accueillis dans les résidences restent pour 49% d'entre eux entre 6 mois et 2 ans au sein du réseau Habitat Jeunes. Par rapport à 2020, on constate une augmentation des courts séjours, symbole possible de la mobilité retrouvée des résidents suite à la crise sanitaire. En effet, aujourd'hui 52% des jeunes restent moins de 6 mois contre 46% en 2020. Malgré tout, sur le temps long, on observe que les séjours de plus d'un an sont passés de 22% en 2016 à 29% aujourd'hui.

Cela pose la question de la mobilité résidentielle des jeunes et de la suite de leur parcours résidentiel. En effet, même si l'augmentation des durées de séjour permet un accompagnement socio-éducatif plus important, les résidences Habitat Jeunes n'ont pas vocation à loger les jeunes sur de longues durées et doivent servir de tremplin à l'émancipation des résidents. Dans les faits plusieurs raisons peuvent être trouvées à l'allongement des séjours : tension sur le marché du logement, changement de parcours professionnel...

Près de la moitié des jeunes du réseau partent des résidences Habitat Jeunes pour des raisons professionnelles ou de formation, signe de l'intégration de ceux-ci dans le monde du travail.



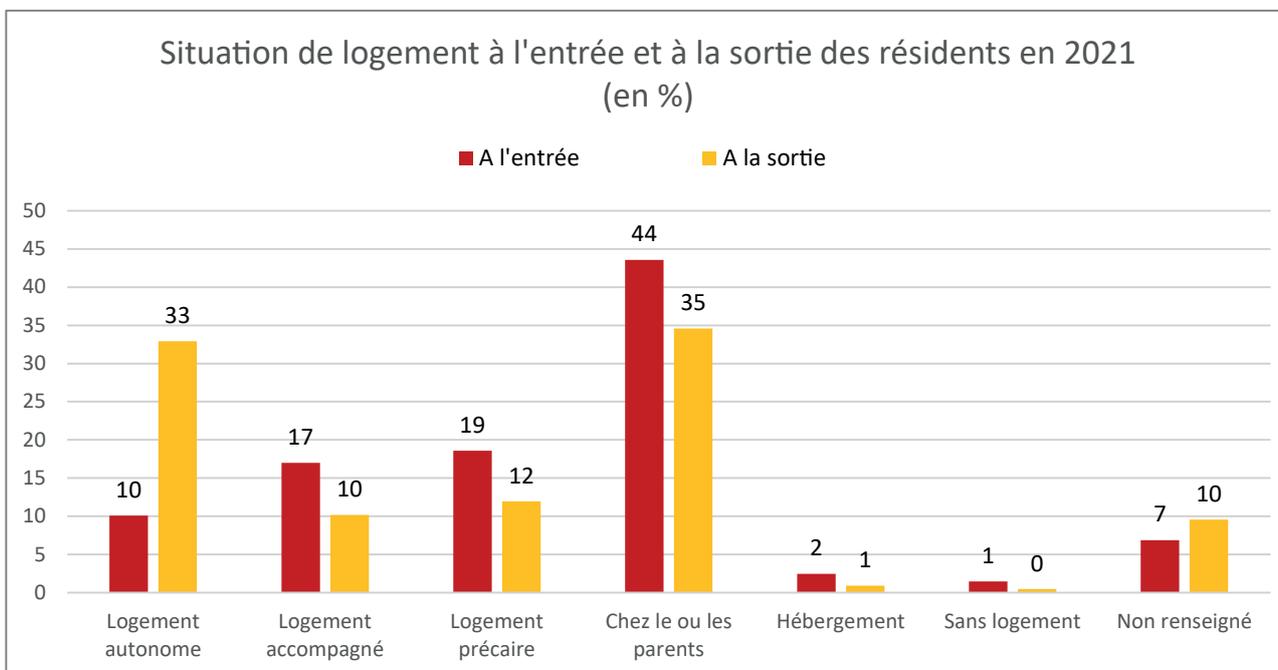
N.B : Pour raison professionnelle ou de formation : nouveau lieu d'étude, de formation ou de travail, fin de contrat, de formation ou de stage ; Raison réglementaire : Fin du contrat de résidence, rupture du contrat de résidence, limite d'âge.

N.B : Orange : Manque de ressource - 2% ; Turquoise : Insatisfaction - 1% ; N/R : 10%

### À NOTER

On peut constater une différence chiffrée dans l'accession à un logement autonome entre les raisons du départ (graph ci-dessus - 21%) et le logement suite à la sortie (graph p. suivante - 30%). Cette différence est due au fait qu'un départ pour raison professionnelle, par exemple, peut aussi permettre l'accession à un logement autonome.



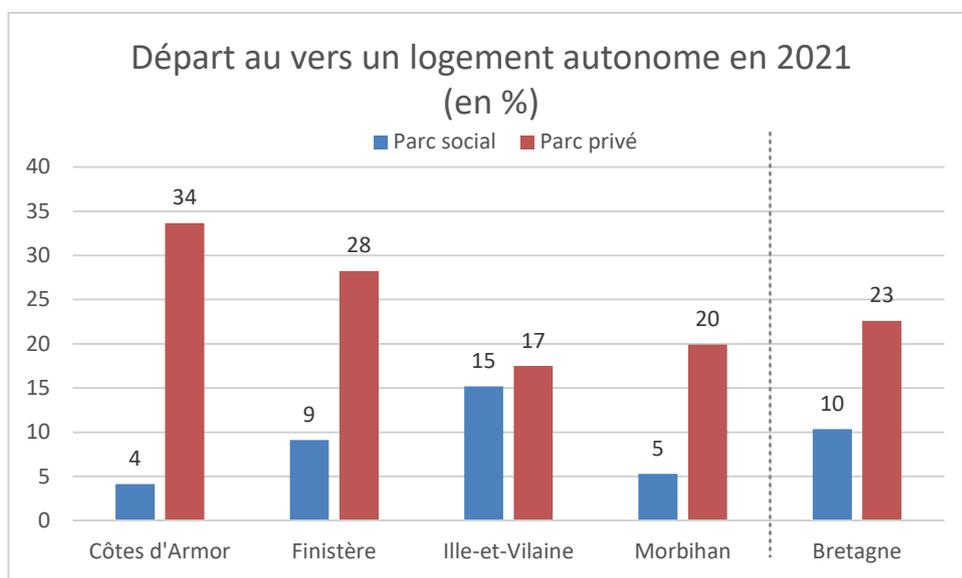


N.B : Logement autonome : parc public et privé ; Logement accompagné : sous-location, bail glissant, FJT ou autre institutions ; Logement précaire : Hôtel, camping, squat, chez un tiers ; Hébergement : CHRS et accueil d'urgence.

En comparant la situation de logement des jeunes à l'entrée et à la sortie des résidences, on constate que plus d'un tiers d'entre eux accède à un logement autonome du parc privé ou public alors qu'ils ne sont que 10% à en venir originalement. Ce chiffre est à mettre en perspective avec le travail socioéducatif effectué au sein des résidences et l'accompagnement des jeunes afin de faire valoir leurs droits et d'éviter les embûches. De plus, la part des jeunes rentrant chez leurs parents est de 35% quand ils sont 44% à en être partis, signe d'une accession à l'autonomie et à l'indépendance.

Enfin, malgré un nombre encore important de jeunes partant vers un logement précaire, celui-ci est plus bas qu'à leur arrivée.

Plus spécifiquement sur le départ vers le logement autonome, on constate que les résidents partent majoritairement vers le parc privé. Même si ces chiffres sont plus équilibrés en Ille-et-Vilaine, cela invite à réfléchir avec les bailleurs sociaux sur la suite du parcours résidentiel des jeunes et leur intégration dans le parc public.



# PANORAMAS DÉPARTEMENTAUX

## CÔTES D'ARMOR

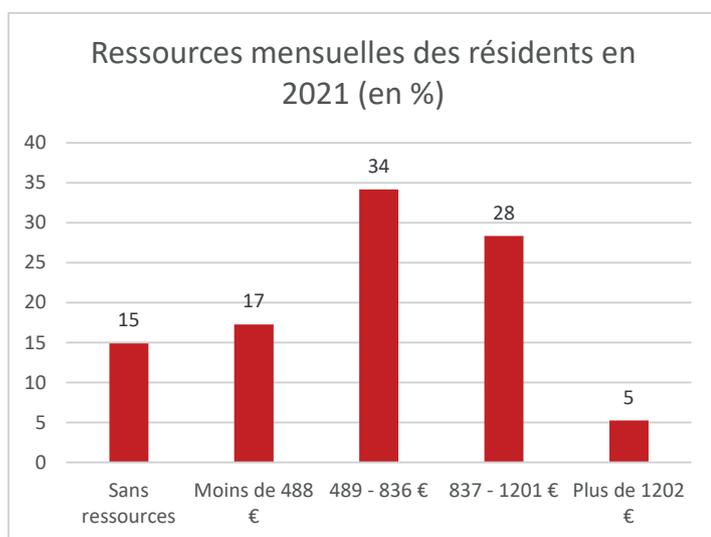
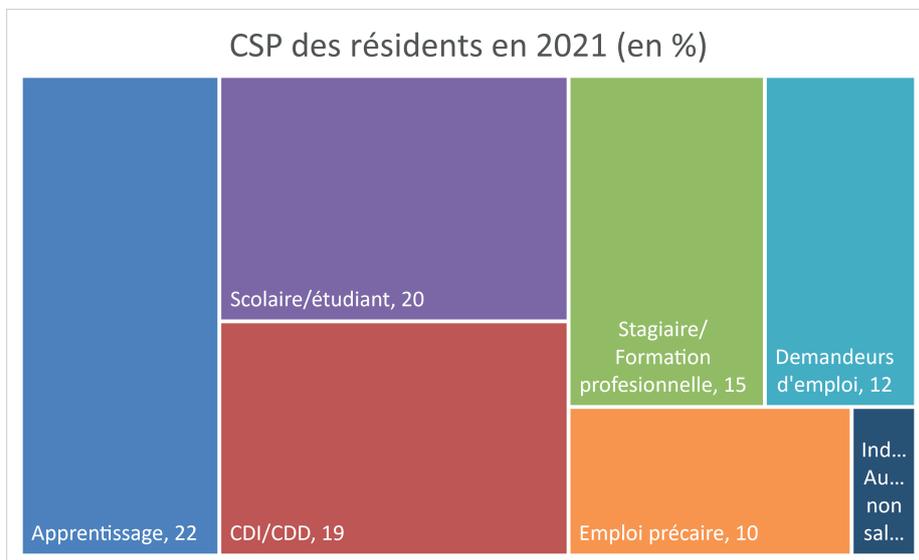
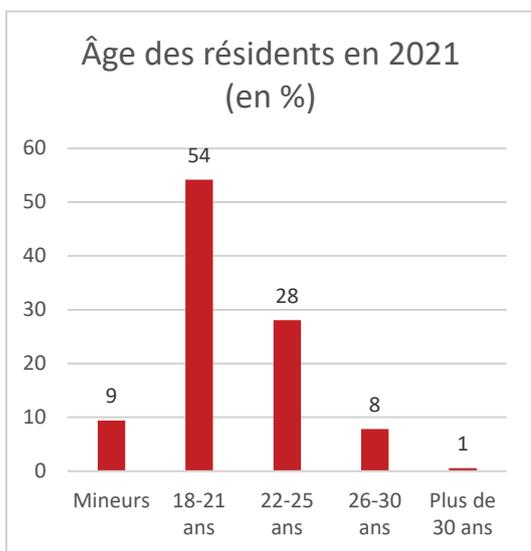
### CHIFFRES CLÉS

- 3 adhérents (-1)
- 27 implantations sur 10 communes
- 648 logements (+97)
- 1104 jeunes logés dans l'année (+117)
- 32% de femmes (+1pt) - 68% d'hommes
- 66% des jeunes ont moins de 836€ de revenus mensuels (+3 pts)



N.B : Certains chiffres peuvent avoir l'objet d'une actualisation statistique. Exemple : Une augmentation de logements sans construction nouvelle.

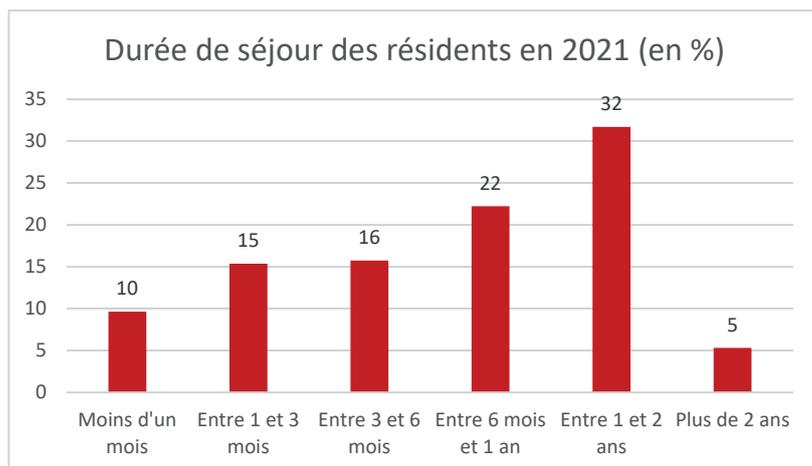
### LE PUBLIC ACCUEILLI



Les quatre adhérents costarmorcains ont logé 1104 jeunes en 2021 soit 14% du total régional. On constate l'ancrage départemental des résidences via la forte proportion de jeunes venant du département où est située la résidence (63%). Au niveau local (échelle EPCI), ce sont 35% des jeunes qui viennent de l'EPCI où est située la résidence, comme en 2016.

Au-delà même du niveau régional, le public accueilli est majoritairement les 18-25 ans (82%) et composé, pour un tiers, d'apprentis. Ce chiffre s'explique par l'accueil important d'apprentis dans les résidences gérées par les associations Steredenn et Sillage.

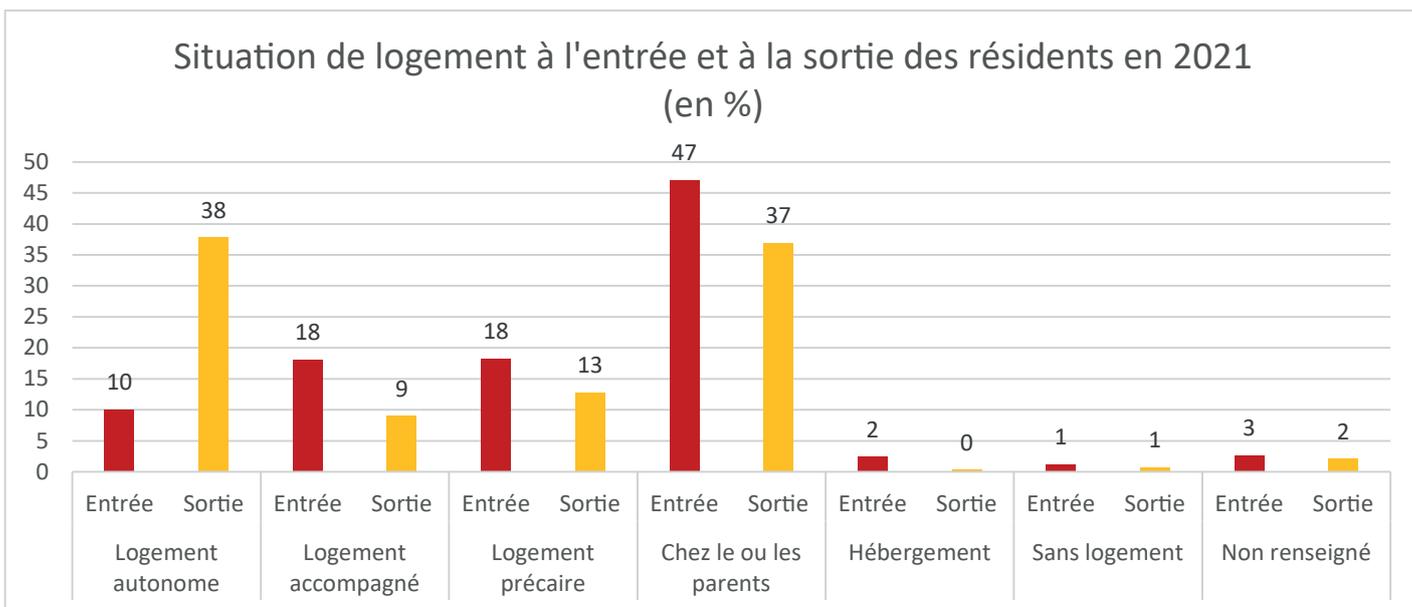
# SÉJOUR ET PARCOURS RÉSIDENTIEL



La durée de séjour des résidents tend à s'allonger au fil des années. Les courts séjours (moins d'un mois) sont en baisse (10% en 2021 contre 26% en 2016) alors que les séjours de plus d'un an sont passés de 18 à 37% sur la même période.

Concernant le parcours résidentiel des jeunes, on constate qu'à l'entrée en résidence seul 10% des jeunes viennent d'un logement autonome (parc privé ou public) alors qu'ils sont 38% à rejoindre ce type de logement à la sortie. On peut

émettre l'hypothèse que l'accompagnement proposé au sein des résidences autour des questions d'habitat et de logement encouragent les jeunes à s'orienter vers du logement autonome à la sortie. On peut également observer une baisse de la part des résidents retournant dans un logement accompagné, précaire ou chez les parents.



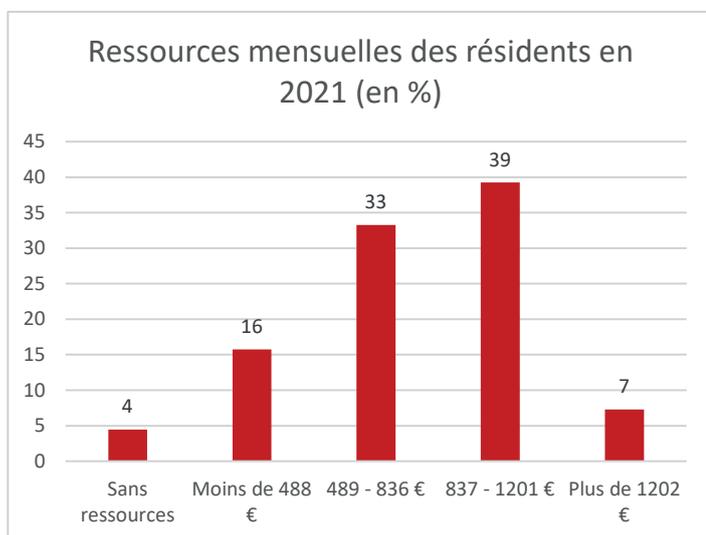
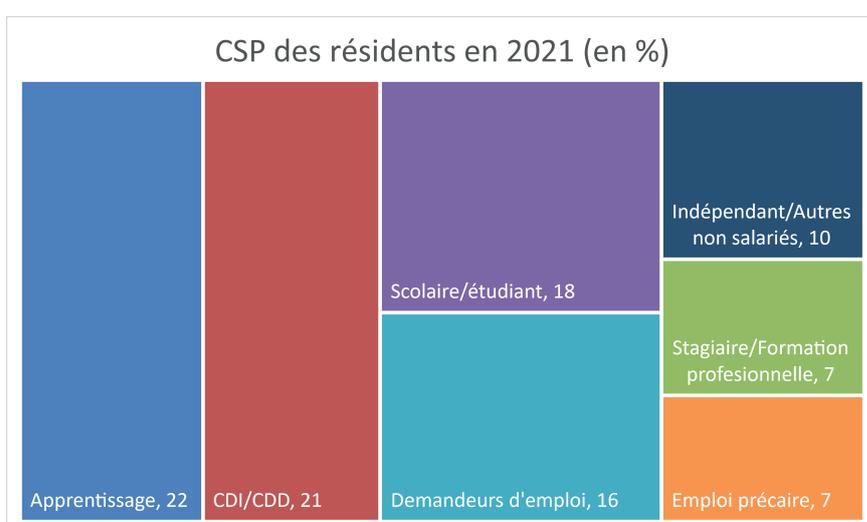
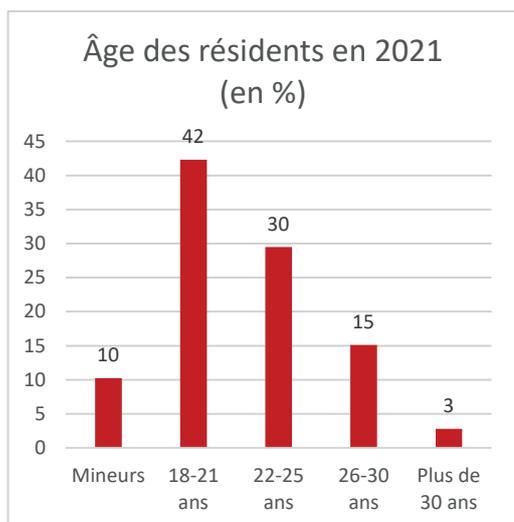


## CHIFFRES CLÉS

- 6 adhérents
- 24 implantations sur 11 communes
- 765 logements (+73)
- 1314 jeunes logés dans l'année (-56)
- 36% de femmes (-1pt) - 64% d'hommes
- 16% des jeunes sont demandeurs d'emploi (-5pts)

N.B : Certains chiffres peuvent avoir l'objet d'une actualisation statistique. Exemple : Une augmentation de logements sans construction nouvelle.

## LE PUBLIC ACCUEILLI

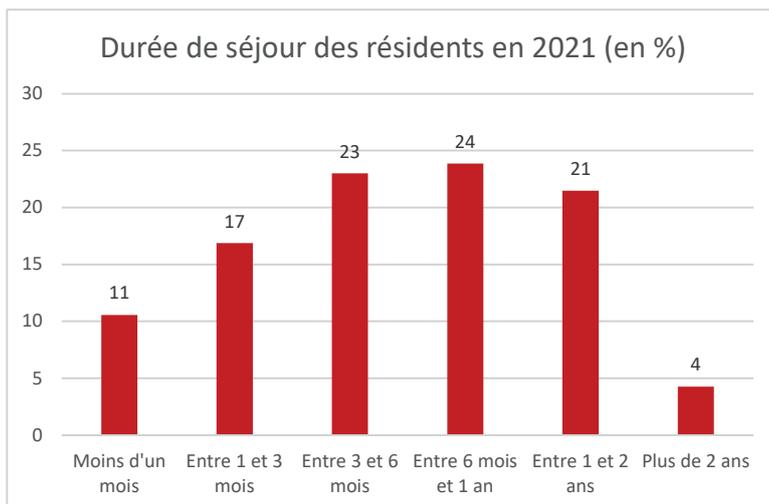


Les six adhérents finistériens ont logé 1314 jeunes en 2021 soit 17% du total régional. Tout comme les Côtes-d'Armor, le département du Finistère se démarque par son ancrage local (52% des jeunes viennent de l'EPCI de la résidence) qui était déjà identifié en 2016 (50% des jeunes venaient de l'EPCI de la résidence).

On remarque un taux plus important de demandeurs d'emploi chez les résidents finistériens. Ce chiffre pourrait s'expliquer en regardant le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) dans le département (18.5% en 2020) mais il s'avère que les taux de chômage des jeunes dans les autres départements sont similaires sans que cela ne se retrouve dans les chiffres des résidences. Étonnamment, la part des résidents ayant moins de 836€ de ressources mensuelles (53%) est plus faible dans le Finistère par rapport aux Côtes-d'Armor alors que la part des jeunes en recherche d'emploi est supérieure.

Étonnamment, la part des résidents ayant moins de 836€ de ressources mensuelles (53%) est plus faible dans le Finistère par rapport aux Côtes-d'Armor alors que la part des jeunes en recherche d'emploi est supérieure.

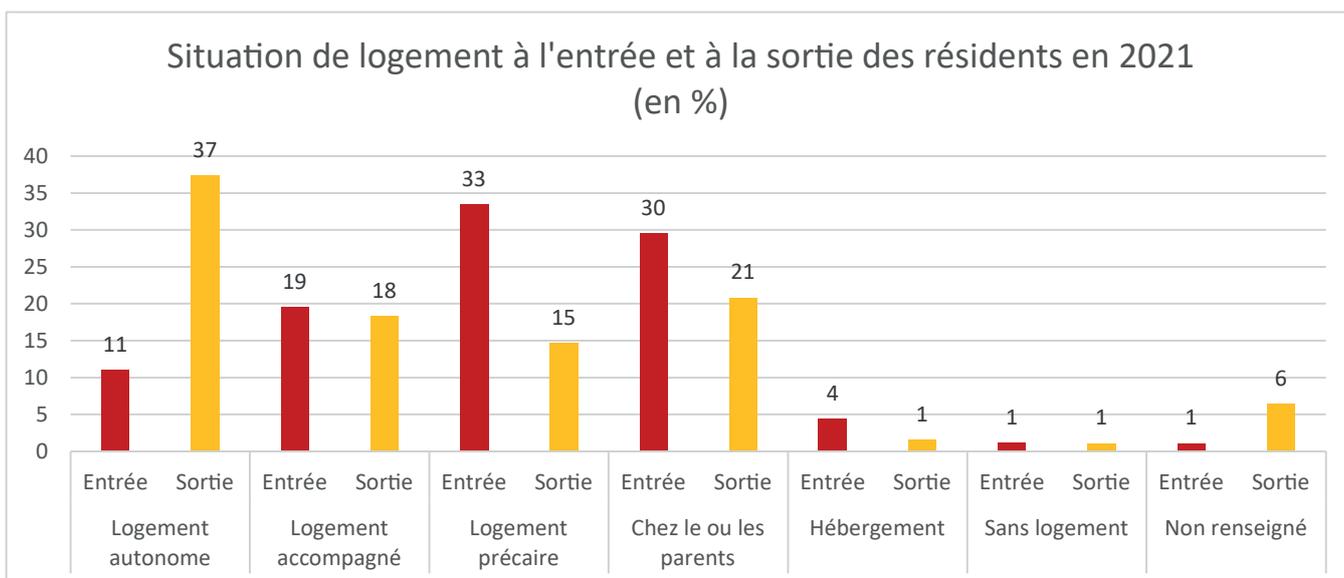
# SÉJOUR ET PARCOURS RÉSIDENTIEL



La durée de séjour des résidents tend à s'allonger au fil des années. Les courts séjours (moins d'un mois) sont en baisse (11% en 2021 contre 19% en 2016) alors que les séjours de plus d'un an sont passés de 23 à 25% sur la même période.

Concernant le parcours résidentiel des jeunes, on constate qu'à l'entrée en résidence seul 11% des jeunes viennent d'un logement autonome (parc privé ou public), ils sont 37% à rejoindre ce type de logement à la sortie. On peut émettre

l'hypothèse que l'accompagnement proposé au sein des résidences autour des questions d'habitat et de logement encouragent les jeunes à s'orienter vers du logement autonome à la sortie. On peut également observer une baisse de la part des résidents retournant dans un logement accompagné, précaire ou chez les parents.



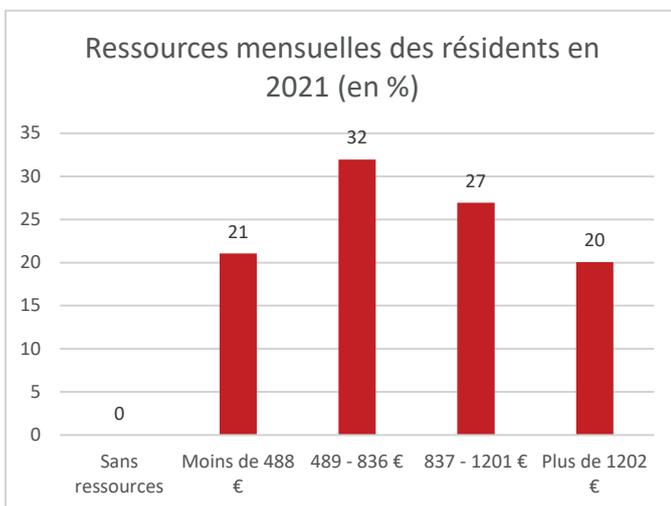
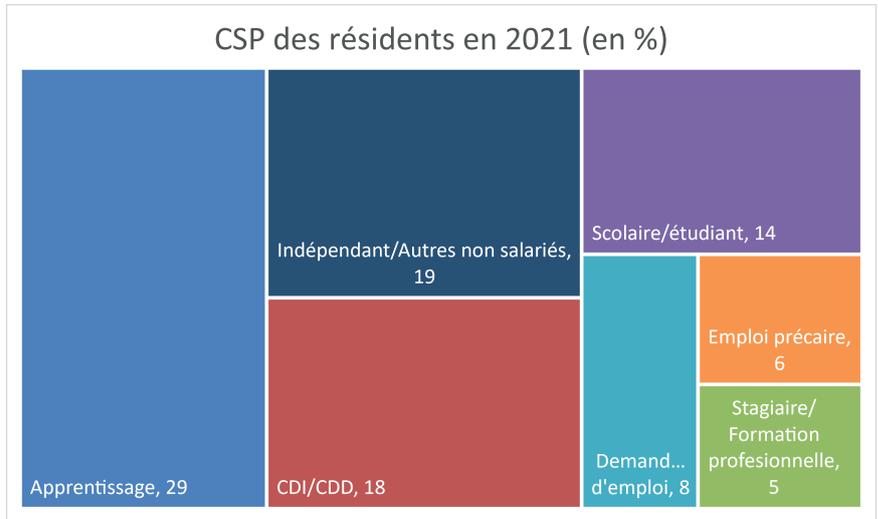
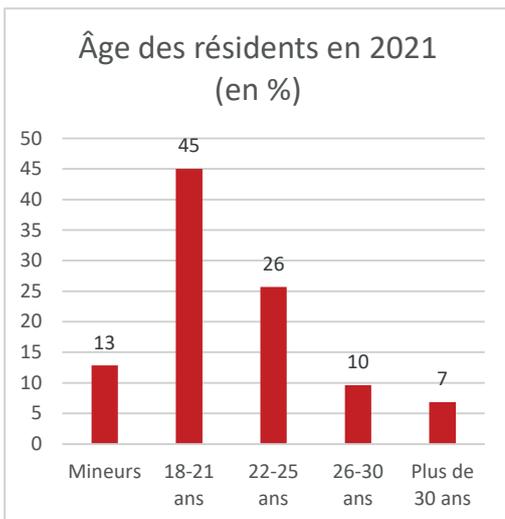


## CHIFFRES CLÉS

- 7 adhérents
- 37 implantations sur 13 communes
- 1405 logements (+14)
- 3721 jeunes logés dans l'année (+468)
- 32% de femmes (-1pt) - 68% d'hommes
- 13% de mineurs accueillis (-6 pts)

N.B : Certains chiffres peuvent avoir l'objet d'une actualisation statistique. Exemple : Une augmentation de logements sans construction nouvelle.

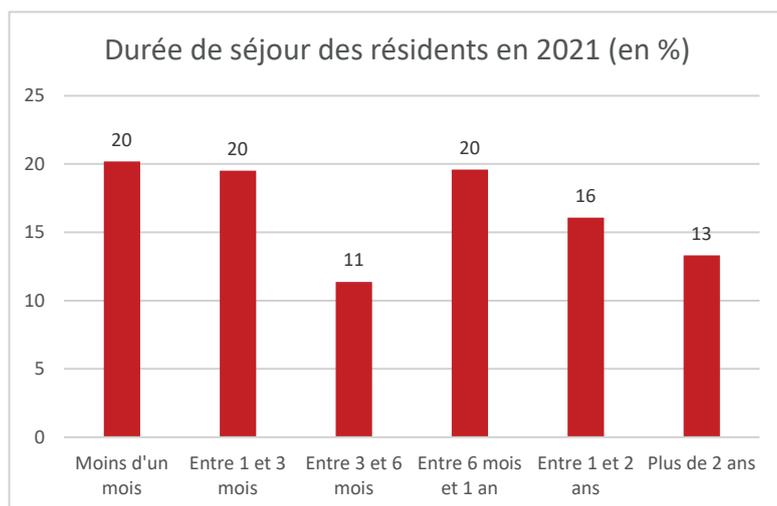
## LE PUBLIC ACCUEILLI



Les sept adhérents breilliens ont logé 3721 jeunes en 2021 soit 49% du total régional. À l'inverse des autres départements, l'ancrage territorial des jeunes logés est moins prégnant. En effet, seul 29% d'entre eux viennent de l'EPCI où est située la résidence. Ce chiffre pourrait s'expliquer par l'attractivité nationale d'une ville comme Rennes (études et emplois) et des zones d'emplois secondaires (Vitré et le groupe Intermarché, Saint-Malo et les métiers du tourisme et de la pêche).

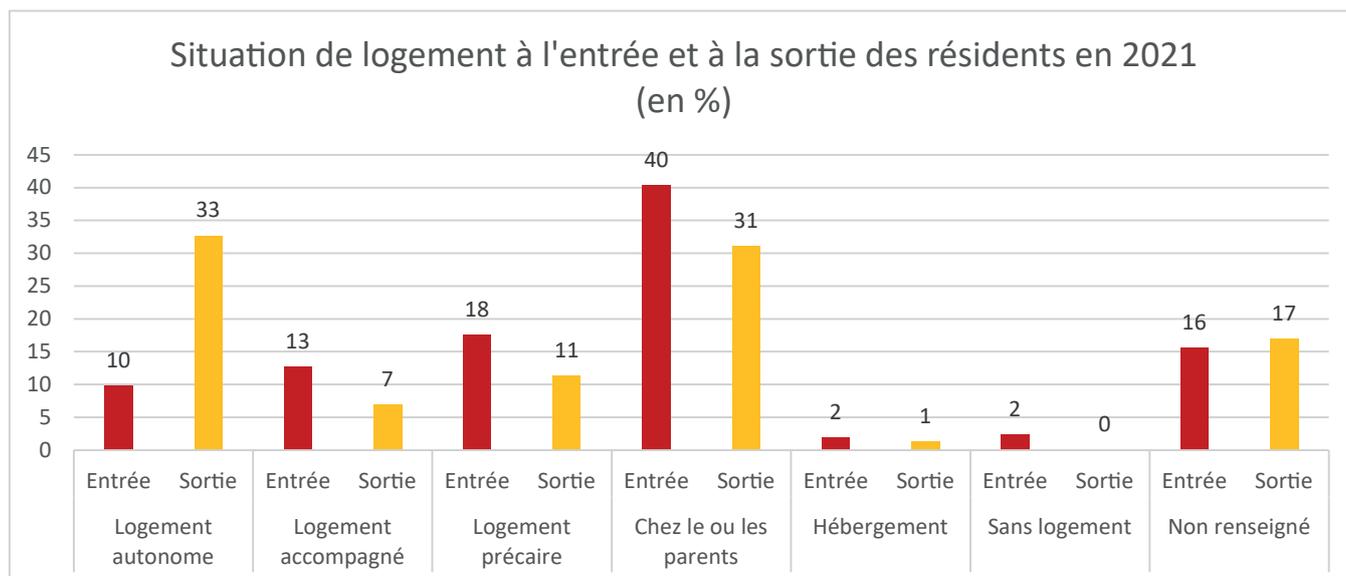
On constate par ailleurs que la part de mineurs accueillis est de 19% dans le département soit le total le plus élevé de la région. Ce chiffre peut s'expliquer par la présence des Compagnons du Devoir sur le département, qui accueille un nombre important de mineurs dans le cadre de son activité de formation.

# SÉJOUR ET PARCOURS RÉSIDENTIEL



La durée de séjour des résidents tend à s'allonger au fil des années. Les courts séjours (moins d'un mois) sont en baisse (20% en 2021 contre 24% en 2016) alors que les séjours de plus d'un an sont passés de 23 à 39% sur la même période. C'est sur ce département que les durées de séjour les plus longues sont rencontrées, signe possible de la congestion du marché du logement et la difficulté pour les jeunes de poursuivre leur parcours résidentiel.

Concernant le parcours résidentiel des jeunes, on constate qu'à l'entrée en résidence seuls 10% des jeunes viennent d'un logement autonome (parc privé ou public), ils sont 33% à rejoindre ce type de logement à la sortie. On peut émettre l'hypothèse que l'accompagnement proposé au sein des résidences autour des questions d'habitat et de logement encouragent les jeunes à s'orienter vers du logement autonome à la sortie. On peut également observer une baisse de la part des résidents retournant dans un logement accompagné, précaire ou chez les parents. À noter toutefois, la part très importante (16 et 17%) de réponses non renseignées, respectivement sur l'entrée et la sortie.



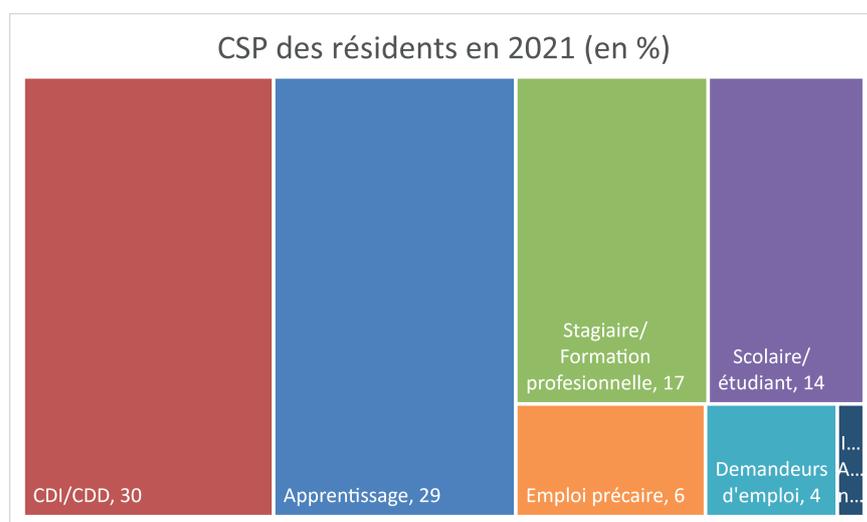
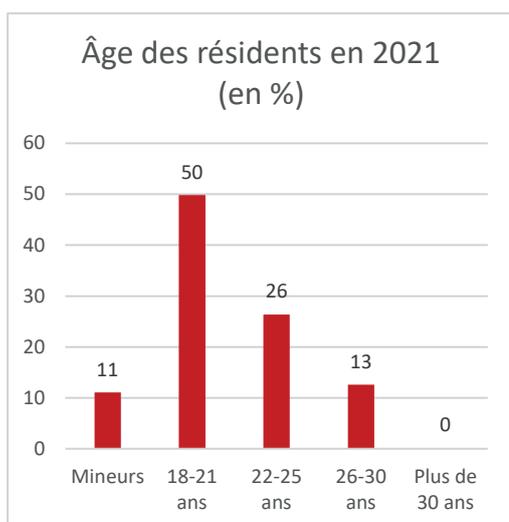


## CHIFFRES CLÉS

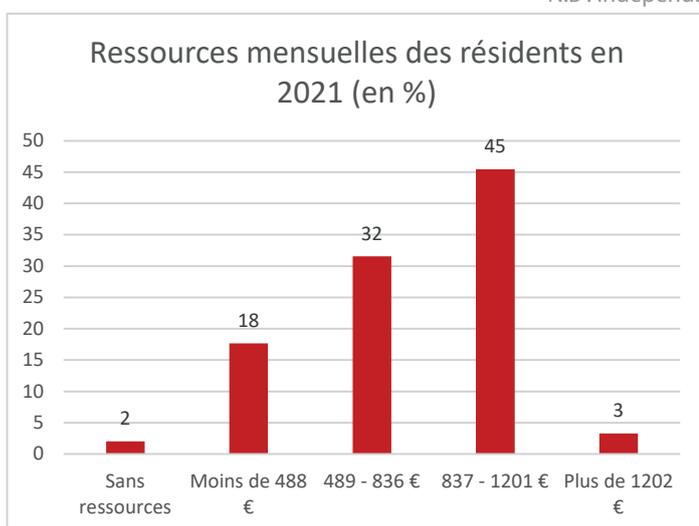
- 4 adhérents
- 15 implantations sur 7 communes (+3/+3)
- 660 logements (+ 80)
- 1688 jeunes logés dans l'année (+473)
- 35% de femmes (+3pts) - 65% d'hommes
- 8% des résidents viennent d'un autre pays (-3pts)

N.B : Certains chiffres peuvent avoir l'objet d'une actualisation statistique. Exemple : Une augmentation de logements sans construction nouvelle.

## LE PUBLIC ACCUEILLI



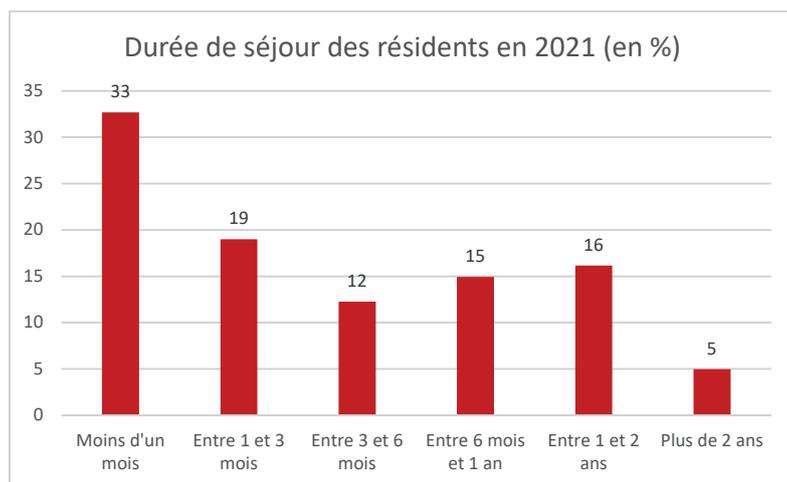
N.B : Indépendants et autres salariés (bleu marine) : 1%



Les quatres adhérents morbihannais ont logé 1688 jeunes en 2021 soit 20% du total régional. À l'instar des résidents d'Ille-et-Vilaine, ceux du Morbihan viennent davantage de territoires non locaux. En effet, ils sont 8% à venir d'un autre pays (entre 3 et 5% pour les autres départements). Cette tendance est d'ailleurs en baisse, ils étaient 17% à venir d'un autre pays en 2016.

Les résidents morbihannais se détachent par une faible part de demandeurs d'emploi (4%) et un taux très important d'apprentis et de stagiaires de la formation professionnelle (46%). Cet important taux d'apprentis se retrouve d'ailleurs dans la part des mineurs accueillis.

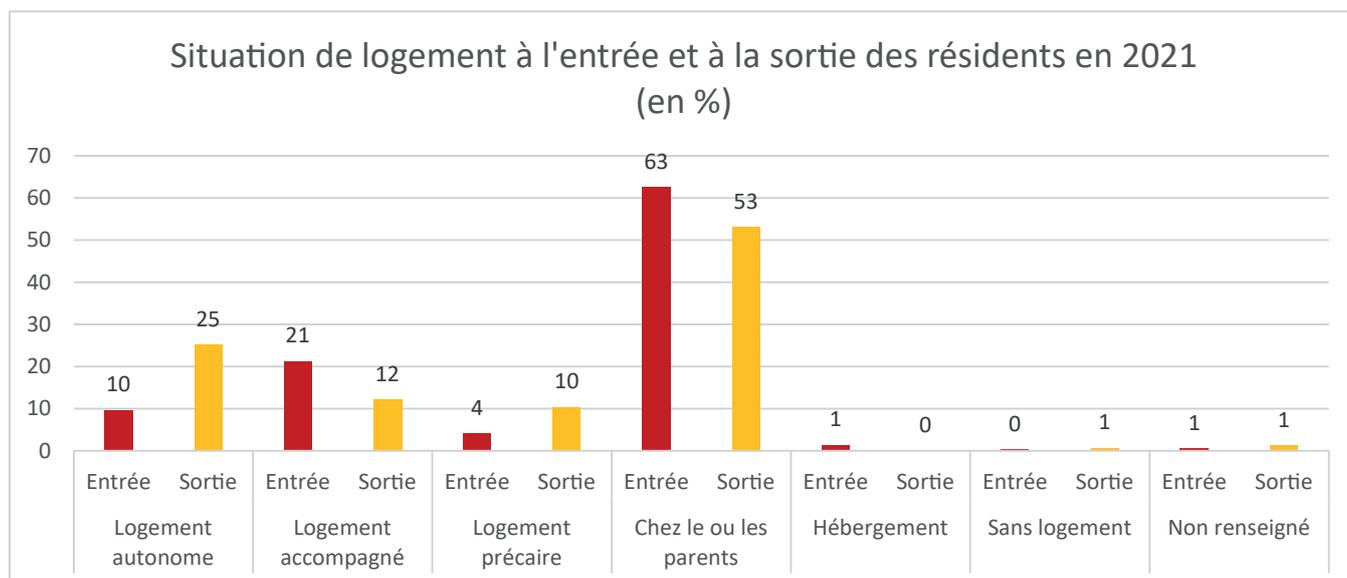
# SÉJOUR ET PARCOURS RÉSIDENTIEL



La durée de séjour des résidents tend elle à s'allonger au fil des années. Les courts séjours (moins d'un mois) sont en forte hausse (33% en 2021 contre 18% en 2020). Cette hausse s'explique notamment par l'ouverture dans l'année de la résidence Ker Pondi à Pontivy qui ne permet pas encore de rendre visible les séjours plus longs.

Concernant le parcours résidentiel des jeunes, on constate qu'à l'entrée en résidence seul 10% des jeunes viennent d'un logement autonome (parc privé ou public), ils sont 25% à rejoindre ce type de logement à la sortie. On peut émettre l'hypothèse que l'accompagnement proposé au sein des résidences autour des questions d'habitat et de logement encouragent les jeunes à s'orienter vers du logement autonome à la sortie. On peut également observer que la part des sorties vers du logement précaire (amis, tiers, hôtel, camping, squat...) est plus élevée qu'à l'entrée mais les 10% de sorties vers du logement précaire reste pourtant le chiffre le plus bas lorsqu'on compare avec les autres départements.

Concernant le parcours résidentiel des jeunes, on constate qu'à l'entrée en résidence seul 10% des jeunes viennent d'un logement autonome (parc privé ou public), ils sont 25% à rejoindre ce type de logement à la sortie.



# REGARD SUR 2022



Si le retour vers l'emploi et la formation des jeunes semble laisser penser que les effets de la crise sanitaire sur leur situation socioéconomique sont derrière nous, cela n'a pas été sans laisser de traces. Les publics jeunes se sont encore paupérisés. Un phénomène que la réforme des APL, début 2021, a accentué en touchant de plein fouet les jeunes salariés ayant des revenus au niveau ou inférieur au SMIC, soit la grande majorité des jeunes. A cette précarité économique, et sans doute parfois en lien avec cette dernière, la santé mentale des jeunes inquiète particulièrement les équipes socioéducatives. Le réseau au niveau national s'est d'ailleurs saisi de cette question.

Anxiété, angoisse, tentatives de suicide, renfermement sur soi, addictions, violence... il s'agit aujourd'hui d'accompagner et/ou orienter de plus en plus de jeunes vers des professionnels adaptés afin de les aider au mieux alors que nombre d'entre eux ont vu leur projet d'avenir disparaître. Au sein des résidences Habitat Jeunes, la dimension collective des actions apparaît à nouveau comme cruciale, alors qu'elle a souvent été, par force, mise de côté lors de la crise sanitaire. Les actions collectives sont aujourd'hui essentielles, en plus de l'accompagnement individuel, au bien-être physique et mental de nombreux jeunes ainsi qu'à la réussite de leur parcours vers un logement autonome.

2022 c'est aussi la poursuite du développement du réseau, et notamment sur les territoires tendus tels que Rennes Métropole, qui a vu la publication d'un appel à projet en 2021 portant sur 400 places de FJT auquel ont répondu en concertation les trois adhérents rennais. Cet appel à projet a permis l'ouverture en 2022 de la résidence Héol à Rennes (Association Saint-Joseph de Préville) ainsi que la transformation de la Résidence Jeunes Actifs Mobiles (RJAM) Ti Yaouank en Résidence Habitat Jeunes (Amitiés Sociales). Cet appel à projet permettra également la construction d'une résidence agréée FJT par les Compagnons du Devoir sur Bruz ainsi qu'une nouvelle résidence dans le sud de Rennes pour ASJP. De plus, des projets de réhabilitation ou de réaménagement des espaces sont en discussion sur les résidences Patio et Triskell à Rennes, sur le centre Patrick Varangot à Saint-Malo ainsi qu'à la résidence Tremplin à Vitry.

De plus, les travaux de réaménagement des anciens espaces collectifs ont pris fin à la résidence Kérizac à Vannes (CCAS) ainsi que des travaux de réhabilitation à Fougères.

Dans le Morbihan, l'association Cap Avenir voit la construction du futur FJT à Ploërmel qui avance en plus d'être sollicitée par la commune de Sarzeau pour l'ouverture d'une nouvelle résidence. Du côté d'Agora Services, des projets sont en cours sur Grand-Champ ainsi que Plescop sur des formes intergénérationnelles.

Dans les Côtes d'Armor, l'association Sillage travaille sur la réhabilitation de la résidence Marronnier ainsi que l'extension du FJT de Loudéac (sur site et à Merdrignac en extension). Du côté de Dinan, le projet de déménagement du site historique vers une nouvelle résidence à Taden pour l'association Steredenn avance avec une construction qui devrait débuter sous peu.

Enfin dans le Finistère, une expérimentation est en cours sur la création d'un service Habitat Jeunes à l'échelle du département en collaboration avec tous les adhérents finistériens afin d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les jeunes locaux de la manière la plus adaptée possible et de contribuer à la diversification des offres de logement.

De manière générale, les adhérents du réseau Habitat Jeunes breton sont de plus en plus sollicités sur de nouveaux enjeux : accueil des saisonniers, habitat intergénérationnel, AIO-A, petites résidences, habitat temporaire, accès au logement pour les plus vulnérables...

# LES ADHÉRENTS ACTUELS

## CÔTES D'ARMOR

### HABITAT JEUNES EN TRÉGOR-ARGOAT - HJTA

Présent principalement à : Guingamp - Lannion  
global@hjta.bzh  
02 96 43 77 11

### SILLAGE

Présent principalement à : Saint-Brieuc - Paimpol - Loudéac - Lamballe  
contact@sillage.bzh  
02 96 33 23 91

### STEREDENN

Présent principalement à : Dinan - Plancoët  
contact@steredenn.org  
02 96 87 12 12

## FINISTÈRE

### ASSOCIATION D'IROISE POUR LE LOGEMENT, L'EMPLOI ET LES SOLIDARITÉS - AILES

Présent principalement à : Brest - Carhaix  
habitatiroise@ailes29.org  
02 98 43 45 48

### CCAS DE LA VILLE DE MORLAIX

Présent principalement à : Morlaix  
ccas@villedemorlaix.org  
02 98 88 82 15

### ETAP'HABITAT

Présent principalement à : Quimper  
contact@etap-habitat.bzh  
02 98 64 10 70

### FONDATION MASSÉ TRÉVIDY

Présent principalement à : Quimper - Concarneau  
fmt@fmt.bzh  
02 98 55 31 58

### LES AMITIÉS D'ARMOR

Présent principalement à : Brest  
amities@amities-armor.asso.fr  
02 98 03 06 77

### ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU FINISTÈRE - PEP29

Présent principalement à : Quimperlé  
habitatjeunesqple@pep29.org  
02 98 39 69 69

## LES AMITIÉS SOCIALES

Présent principalement à : Rennes  
contact@amities-sociales.fr  
02 99 67 56 00

## MAISON D'ACCUEIL DU PAYS DE REDON - MAPAR

Présent principalement à : Redon - Guichen - Bain-de-Bretagne  
contact@mapar.fr  
02 99 72 14 39

## POSABITAT

Présent principalement à : Fougères  
accueil@posabitat.com  
02 99 94 39 50

## ASSOCIATION SAINT-JOSEPH DE PRÉVILLE - ASJP

Présent principalement à : Rennes  
contact@asjp.fr  
02 99 14 21 00

## TREMLIN

Présent principalement à : Vitré  
accueil.habitat@tremlin-vitre.org  
02 99 74 61 73

## ASSOCIATION TY AL LEVENEZ - ATAL

Présent principalement à : Saint-Malo - Dinard - Pleurtuit  
reception@atal.bzh  
02 99 40 29 80

## ASSOCIATION OUVRIÈRE DES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE - MAISON DE RENNES

Présent principalement à : Rennes  
reception@atal.bzh  
02 99 65 14 00

## AGORA SERVICES

Présent principalement à : Lorient - Auray - Pontivy  
contact@agoraservices.fr  
02 97 21 72 02

## CAP AVENIR

Présent principalement à : Vannes  
residencedumene@orange.fr  
02 97 54 33 13

## CCAS DE LA VILLE DE VANNES

Présent principalement à : Vannes  
residence.kerizac@mairie-vannes.fr  
02 97 62 68 40

## ESCALE JEUNE MADAME MOLÉ

Présent principalement à : Vannes  
foyer-madame-mole@orange.fr  
02 97 47 29 60

# LES SERVICES HABITAT JEUNES

---

## CÔTES D'ARMOR

### SERVICE HABITAT JEUNES – SILLAGE

12, boulevard Clémenceau  
22000 SAINT-BRIEUC  
contact@sillage.bzh  
02 96 33 96 96

### COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES – STEREDENN

1, route de Dinard  
22100 DINAN  
cllaj@steredenn.org  
02 96 85 25 24

### SERVICE HABITAT JEUNES «LOGEZ JEUNESSE» – HJTA

2, boulevard Mendès France (accès rue Hyacinthe Cheval)  
22200 GUINGAMP  
logez.jeunesse@hjta.bzh  
07 66 19 94 31

## FINISTÈRE

### COMITÉ POUR L'HABITAT DES JEUNES – FONDATION MASSÉ TRÉVIDY

30, rue de la providence  
29000 QUIMPER  
cphj@fmt.bzh  
02 98 64 41 41

## ILLE-ET-VILAINE

### POINT LOGEMENT JEUNES – ASSOCIATION TY AL LEVENEZ

3, avenue de la Fontaine au Bonhomme  
35400 SAINT-MALO  
plj@atal.bzh  
02 23 18 28 86

# L'URHAJ BRETAGNE

---

### URHAJ BRETAGNE

11 bis, avenue Gros Malhon  
35000 RENNES  
bretagne@unhaj.org  
02 99 31 87 99

# NOTES



A series of 25 horizontal dotted lines for writing notes.



# MERCI À NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités



Délégation régionale  
académique à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports

